

<b>Zeitschrift:</b>	Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege = Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege
<b>Band:</b>	10/1909 (1909)
<b>Artikel:</b>	La visite sanitaire des écoliers dans le canton de Genève
<b>Autor:</b>	Cristiani, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-91088">https://doi.org/10.5169/seals-91088</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 4. La visite sanitaire des écoliers dans le canton de Genève.

Par

*Le Prof. H. Cristiani,*

*Directeur du service d'hygiène*

et

*Le Dr. F. Rilliet,*

*Médecin inspecteur-chef des écoles.*

### Organisation.

L'inspection sanitaire des écoles du Canton de Genève a été faite jusqu'à l'année dernière, d'après les règles établies par les règlements du 24 décembre 1888 et du 28 janvier 1898.

Cette inspection pratiquée trois fois par an consistait en une visite minutieuse des conditions hygiéniques des locaux scolaires et une enquête sur la santé des élèves présents et sur les causes des absences.

Les règlements mentionnés plus haut spécifient que tous les enfants doivent être examinés individuellement, mais dans la pratique cet examen portait jusqu'ici, surtout sur l'existence d'affections parasitaires, notamment la pédiculose du cuir chevelu, ou la constatation de maladies infectieuses, de troubles de la vue et de l'ouïe et enfin, surtout pendant les dernières années, sur l'état du développement intellectuel de l'enfant, en vue de son envoi dans les classes spéciales d'arriérés.

Sur la proposition que nous lui avons faite, le Conseil d'État a accepté le projet de perfectionner ce mode de faire, surtout en ce qui concerne la visite des enfants, et la prévision au budget voté par le Grand Conseil d'une augmentation considérable des crédits affectés à la rubrique „Hygiène des écoles“, nous a permis d'organiser l'institution du „Carnet sanitaire des écoliers“.

La tâche n'était pas facile, parce que le nombre d'enfants fréquentant nos écoles publiques, primaires et enfantines, est d'environ 18,000; mais en séparant ces enfants en deux groupes — ceux de l'agglomération urbaine et ceux des communes rurales et ensuite ceux de l'agglomération elle-même, en enfants des écoles primaires et enfants des écoles enfantines, nous avons pu, en adoptant un mode

de procéder un peu différent pour ces trois groupes, obtenir, avec les moyens mis à notre disposition, des résultats qui, pour une première année d'essai, nous paraissent être satisfaisants et en tous cas très intéressants.

### MÉDECINS INSPECTEURS DES ÉCOLES.

L'inspection médicale des écoles constitue un des dicastères dont est composé le *service cantonal d'hygiène*.

Le service d'hygiène scolaire comporte 20 médecins inspecteurs des écoles dirigés par un médecin-inspecteur Chef.

Six de ces médecins sont attachés au service de l'agglomération urbaine pour les écoles primaires et deux d'entre eux sont en même temps médecins-inspecteurs des écoles enfantines des communes des Eaux-Vives et de Carouge.

La Ville de Genève et la Commune de Plainpalais ont en outre, chacune, un médecin-inspecteur des écoles enfantines.

Les 43 communes rurales ont, ensemble, 12 médecins qui sont chargés en même temps de l'inspection des écoles primaires et des écoles enfantines.

Le service d'hygiène scolaire comprend en outre des médecins inspecteurs spécialistes, dont l'un est chargé de l'examen des yeux, deux de l'examen du nez, des oreilles et de la gorge et un est chargé de l'examen des dents. Ce dernier représente en réalité une collectivité — la Société Odontologique de Genève, dont il est le Président — et a reçu l'autorisation de se faire aider dans sa tâche par tous les médecins dentistes faisant partie de cette Société. Cette précieuse collaboration nous a permis d'organiser un examen des dents très complet, dont nous allons tout à l'heure montrer les résultats.

### CARNET SANITAIRE DES ÉCOLIERS.

Après avoir étudié la question d'une manière approfondie, nous avons adopté un modèle de carnet différent de ceux qui ont été proposés ou adoptés ailleurs. Ces carnets doivent rester déposés au Service d'Hygiène et ne restent pas, comme cela se fait ailleurs, dans la main des écoliers ou des maîtres; il en résulte ainsi une très sérieuse garantie du secret professionnel pour la famille. Or les visites générales et les examens spéciaux, ne pouvant pas avoir lieu contemporainement pour des raisons d'opportunité, il a été nécessaire d'adopter un carnet à feuillets mobiles dont chaque feuille correspondait à un examen spécial. Les différents feuillets, au nombre de 4, un pour l'examen général, un pour les yeux, un pour les oreilles —

nez — gorge et un pour les dents, sont composés chacun d'une feuille double, dont la première page contient le nom, prénom et autres généralités de l'enfant, ainsi que la mention de la classe et de l'école fréquentée; ces feuilles sont toutes préparées au Service d'Hygiène et envoyées par paquets séparés composant une classe, au médecin que cela concerne; celui-ci doit les retourner aussitôt après les avoir remplies, de manière que tous les jours, les feuilles d'un certain nombre de classes sont expédiées aux inspecteurs et un nombre à peu près correspondant est renvoyé par leurs soins au Bureau, où le Médecin-inspecteur Chef les examine, les classe et donne suite aux observations formées par les inspecteurs.

Lorsque l'examen complet de chaque enfant est fini (rentrée des 4 feuillets), ceux-ci sont placés dans une couverture (chemise du carnet) et le tout constitue le carnet individuel des écoliers; l'ensemble des carnets d'une même classe est placé dans un carton classeur, de manière à constituer un *dossier des classes* et la réunion de tous les dossiers des classes d'une école forme le *casier sanitaire des écoliers* de cette école.

Au commencement de chaque année, le Département de l'Instruction Publique transmet au Service d'Hygiène, la liste complète des écoliers de toutes les écoles; ces listes sont dressées pour chaque classe par les maîtres et servent à la préparation des différentes feuilles des carnets.

Pour les écoles primaires, chaque feuille contient des cases correspondant aux six années d'école obligatoire.

Voici des échantillons de ces carnets, qui sont faits en deux couleurs — papier blanc pour les garçons et jaune pour les filles —;

Série .....

N° .....

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

SERVICE D'HYGIÈNE

## CARNET SANITAIRE DES ÉCOLIERS

Nom et prénoms: .....

Nationalité: .....

Né à: ..... le: .....

Année	Ecole	Classe		Domicile
		N°	Nom du Maître	

*Feuille No. I — Examen général.*

Nom et prénoms:

Date de naissance:

	I <sup>re</sup> ANNÉE Date de la visite:	II <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	III <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	IV <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	V <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	VI <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:
Age	...	...	...	...	...	...
Taille	...	...	...	...	...	...
Poids	...	...	...	...	...	...
Aspect général	(bon, médiocre, mauvais) <sup>1</sup>	<sup>2</sup>	<sup>3</sup>	...	...	...
Constitution générale	Teint	...	...	...	...	...
	Couleur des cheveux	...	...	...	...	...
	Embonpoint	...	...	...	...	...
Squelette	Tête	...	...	...	...	...
	Colonne vertébrale, omoplates	...	...	...	...	...
	Extrémités	...	...	...	...	...
	Attitude pendant la marche	...	...	...	...	...
	" en écrivant	...	...	...	...	...
	Forme de l'écriture	...	...	...	...	...
Thorax	Périmètre	inspiration	...	...	...	...
		expiration	...	...	...	...
	Aspect	...	...	...	...	...
	Respiration	...	...	...	...	...
	Circulation	...	...	...	...	...
Cou	Glande thyroïde	...	...	...	...	...
	Ganglions	...	...	...	...	...
Abdomen	...	...	...	...	...	...
Peau et cuir chevelu	Pédiculose	...	...	...	...	...
	Teignes	...	...	...	...	...
	Autres lésions	...	...	...	...	...
Système nerveux	...	...	...	...	...	...
Développement intellectuel	...	...	...	...	...	...
Observations du maître	...	...	...	...	...	...
Note du médecin	...	...	...	...	...	...
Signature	...	...	...	...	...	...

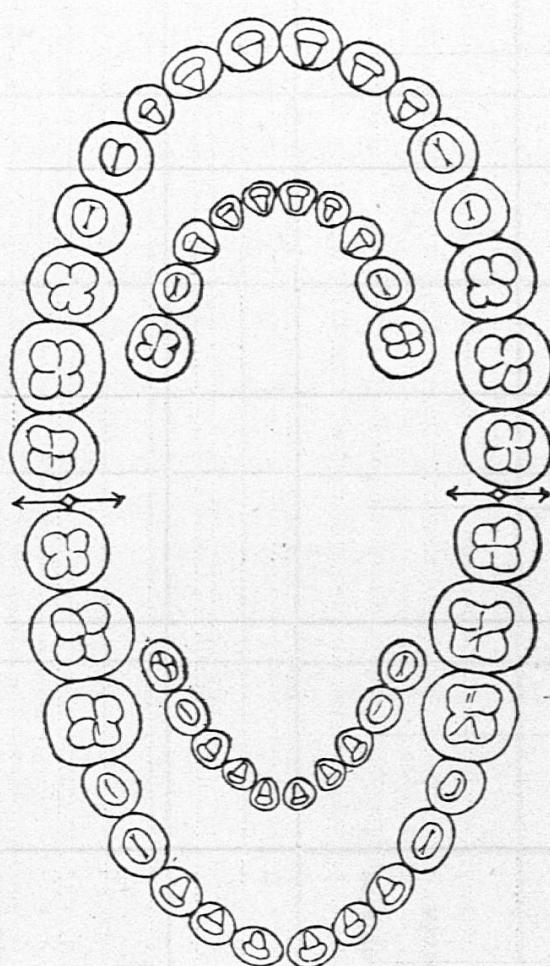
**Feuille No. II — Examen des yeux.****Nom et prénoms:****Date de naissance:**

	I <sup>re</sup> ANNÉE		II <sup>me</sup> ANNÉE		III <sup>me</sup> ANNÉE		IV <sup>me</sup> ANNÉE		V <sup>me</sup> ANNÉE		VI <sup>me</sup> ANNÉE	
	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:	Date de la visite:
	CEIL droit	CEIL gauche	CEIL droit	CEIL gauche	CEIL droit	CEIL gauche	CEIL droit	CEIL gauche	CEIL droit	CEIL gauche	CEIL droit	CEIL gauche
<b>Acuité visuelle</b>												
<b>Réfraction et accommodation</b>												
<b>Strabisme</b>												
<b>Paupières</b>												
<b>Conjonctives</b>												
<b>Appareil lacrymal</b>												
<b>Cornée</b>												
<b>Globe oculaire</b>												
<b>Lésions internes et profondes</b>												
<b>Perception des couleurs</b>												
<b>Observations</b>												
<b>Note du médecin</b>												
<b>Signature</b>												

le carnet devant accompagner l'enfant pendant toute la durée de la fréquentation de l'école, il est prévu sur la couverture de nombreuses lignes pour les changements d'adresse, de classe, d'école et de maître.

### Feuille No. IV — Examen des dents.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE



**Se brosse les dents tous les ..... jours; pas.**  
**Coloration:** blanc-bleu; jaunâtre; jaune; gris-bleu.

**Disposition:** normale; espacée; chevauchante; anteversion; retroversion; latérisation; rotation.

**Email:** normal; hypoplasié; érodé.

**Couche verdâtre:** oui; non.

**Tartre:** oui; non.

**Dents surnuméraires:** .....

**Gencives:** normales; anémiques; rouges; fongueuses.

<b>Dents temporaires</b>	{	Cariées .....
		Extraites .....
	{	Obturées .....
		Cariées .....

<b>Dents permanentes</b>	{	Extraites .....
		Obturées .....

**Articulation:** normale; en arc; orthognathisme (bout à bouts).

**Maxillaires:** atrésie; prognathisme (max. sup.); progenie (max. inf.).

#### OBSERVATIONS

Note et signature: .....

La feuille pour l'examen des dents comporte un schéma de la dentition (reporté pour les six années), où il est pris note de la présence et de l'état de chaque dent; cette manière de faire nous permettra de suivre l'évolution de la dentition de nos écoliers. Ajoutons à ce propos, que cette précaution n'est pas excessive, vu que les résultats des constatations de la première année d'exercice, nous ont permis d'arriver, comme nous allons le voir tout à l'heure, à la conclusion peu réjouissante que presque la totalité de nos écoliers ont des dents cariées!

Pour les écoles enfantines et les écoles rurales, les modèles de carnet ont été simplifiés. Il n'a pas encore été possible de soumettre

**Feuille No. III — Examen des oreilles, nez et gorge.**

Nom et prénoms:

Date de naissance:

	1 <sup>re</sup> ANNÉE Date de la visite:	II <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	III <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	IV <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	V <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:	VI <sup>me</sup> ANNÉE Date de la visite:
<b>Observations du maître</b>						
<b>Aspect extérieur</b>	Surdité Respiration et phonation Intelligence	Malformations Facies adenoidien Bouche ouverte				
<b>Pharynx</b>	Voile du palais Innette Amygdales Adénoides					
<b>Voix Phonation</b>						
<b>Nez</b>	Aspect extérieur Fosses nasales Autres observations					
<b>Oreilles</b>	Pavillon et oreille externe Activité auditive Écoutements Observations	Oreille droite Oreille gauche	Oreille droite Oreille gauche	Oreille droite Oreille gauche	Oreille droite Oreille gauche	Oreille droite Oreille gauche
<b>Observations</b>						
<b>Note du médecin Signature</b>						

tous les élèves de ces écoles à un examen des spécialistes, de manière que tous les examens sont faits par le médecin inspecteur et le carnet comporte une seule feuille où à côté du résultat de la visite générale, se trouvent mentionnées d'une manière sommaire, les observations concernant les yeux, les nez-oreilles-gorge et les dents.

### SANCTIONS.

Le Médecin inspecteur Chef en examinant les feuilles que lui envoient les médecins inspecteurs, prend note des observations importantes qui ont été faites. Lorsque le médecin a indiqué que l'enfant est atteint d'une affection quelconque nécessitant un traitement, le Médecin inspecteur Chef adresse aux parents (sous enveloppe) la carte ci-jointe :

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

### SERVICE D'HYGIÈNE

11, rue Calvin, 11

Genève, le ..... 19 .....

*Lors de la visite du .....  
l'élève .....  
nous a été signalé comme atteint de .....*

*Il serait dans son intérêt de lui faire consulter un médecin .....*

Le médecin-inspecteur chef des écoles:

où dans la ligne pointillée, est marquée, en termes très généraux l'affection constatée et la nécessité de consulter un médecin, éventuellement un spécialiste; il existe, il va sans dire, à Genève, des consultations gratuites pour toutes les maladies et les parents qui le désirent peuvent y conduire leurs enfants. En outre les médecins inspecteurs distribuent aux élèves atteints de pédiculose des bons de désinfection du cuir chevelu. Ces bons leur sont délivrés par le Service d'Hygiène et donnent droit à une désinfection gratuite pratiquée à la clinique dermatologique.

RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le ..... 19.....

**SERVICE D'HYGIÈNE**

11, rue Calvin.

**BON**

*pour une désinfection du cuir chevelu*

*delivré à .....*

LE MÉDECIN-INSPECTEUR DES ÉCOLES:

*N. B. La désinfection a lieu à l'Hôpital Cantonal (Clinique Dermatologique) les lundi, mardi, mercredi, et vendredi à 2 h. de l'après-midi.*

**Résultats de la visite sanitaire des écoles  
pour l'année scolaire 1908/09.**

La visite sanitaire des écoliers pour l'élaboration du carnet sanitaire individuel n'a débuté cette année que le 1<sup>er</sup> Décembre 1908, aussi elle n'a pas pu se faire d'une façon complète, mais les résultats obtenus sont très encourageants et permettent d'augurer très favorablement de l'avenir.

Nous avons porté nos efforts pendant cette première année sur les élèves primaires de l'agglomération urbaine (Écoles primaires des communes de la Ville de Genève, de Plainpalais, des Eaux-Vives, du Petit Saconnex et Carouge) et sur les élèves de la dernière année de l'école enfantine, classe obligatoire des enfants de 6 à 7 ans, de cette même agglomération.

Pour les communes rurales nous n'avons fait qu'un essai dans la commune de Versoix qui nous a montré qu'il y aurait lieu de simplifier notre carnet de façon qu'il puisse être rempli par un seul médecin, sans le concours de spécialistes, comme cela se fait pour les écoles enfantines.

Si nous laissons de côté la visite des 47 classes d'écoles enfantines qui représentent un total de 1095 fiches, visite qui n'est pas terminée à ce jour, nous pouvons donner des détails intéressants sur la visite des écoles primaires.

L'agglomération urbaine compte 301 classes primaires normales et 8 classes dites „spéciales“ pour enfants anormaux et arriérés, total 309 classes avec un effectif de 9,101 enfants. Sur ce nombre, nos médecins ont visité 297 classes, soit:

297	pour l'examen général,
172	„ „ des yeux,
104	„ „ des dents,
88	„ „ de la gorge, du nez et des oreilles.

Ce chiffre de classes correspond à une population scolaire de 3944 garçons, 3886 filles et 82 élèves mixtes des classes spéciales, au total 7912 enfants dont 7912 furent visités par les médecins-inspecteurs au point de vue de la santé générale, 4716 par le médecin oculiste, 2654 par les médecins dentistes et 2312 par les spécialistes pour le nez, les oreilles et la gorge.

Avant d'entrer dans les détails sur chaque examen, nous donnons une idée d'ensemble par les résultats obtenus dans une école, où ils ont été tous pratiqués de janvier à mai, sur les mêmes individus, de telle sorte qu'ils sont parfaitement comparables.

Cette école, l'école des garçons des Casemates, compte 379 élèves inscrits provenant soit de quartiers populeux de la vieille ville, soit du quartier plus aisé des Tranchées.

359 ont été vus au point de vue général,  
 356       "       pour la vue,  
 361       "       pour l'ouïe,  
 353       "       pour la dentition.

Si nous comportons les résultats en %, nous trouvons :

	santé générale:	yeux:	oreilles, nez, gorge:	dents:
Elèves normaux	72 %	56 %	74 %	13 %

#### RÉSULTAT DE L'EXAMEN GÉNÉRAL. En %.

	ÉCOLE	VI <sup>e</sup> année		IV <sup>e</sup> année		II <sup>e</sup> année	
		et		et		I <sup>re</sup> année	
		Ve année	III <sup>e</sup> année	11—14 ans	9—11 ans	préparatoire	7—9 ans
État général bon, pas d'observations	72	81	72	63			
État général moyen, observations diverses . . . . .	28	19	28	37			
Enfants à suivre devraient consulter un médecin . . . . .	7	3	7	11			
Enfants suspects de tuberculose	3	—	2	5			
Enfants arriérés au point de vue intellectuel . . . . .	5	3	6	5			
Enfants atteints de déformation de la colonne vertébrale, scoliose, etc. . . . .	4	2	4	6			

	ÉCOLE	VI <sup>e</sup> année	IV <sup>e</sup> année	II <sup>e</sup> année
		et V <sup>e</sup> année	et III <sup>e</sup> année	I <sup>re</sup> année préparatoire
	11—14 ans	9—11 ans	7—9 ans	

### EXAMEN DES YEUX.

Vue normale . . . . .	56	51	52	65
Vue presque normale, inflammations oculaires . . . . .	27	27	33	21
Vue insuffisante, devraient consulter . . . . .	17	22	15	14

### EXAMEN

#### OREILLES, NEZ, GORGE.

Enfants normaux . . . . .	74	82	73	67
Enfants qui devraient consulter un spécialiste . . . . .	19	15	17	26
Affections auriculaires . . . . .	13	10	13	18
Affections nasales . . . . .	1	1	—	2
Affections de la gorge, du pharynx et du larynx . . . . .	6	5	4	9

### EXAMEN DES DENTS.

Bouche en bon état (Dents Permanentes) . . . . .	13	12	12	4
Observations . . . . .	87	88	88	86
Soins à donner . . . . .	48	39	50	55
Soins à donner d'urgence . . . . .	33	46	32	20

### CARTES ENVOYÉES

#### AUX PARENTS.

EXAMEN GÉNÉRAL . . . . .	7	—	—	—
"    OCULAIRE . . . . .	17	—	—	—
"    NEZ, OREILLES,				
"    GORGE . . . . .	19	—	—	—
"    DENTS . . . . .	81	—	—	—

Total 124 cartes pour les 4 examens de 100 enfants.

Ce qui fait: 13000 avis environ pour l'ensemble des élèves primaires de l'agglomération urbaine seulement.

Les résultats sont sensiblement les mêmes d'une école à l'autre et sans grande différence dans les écoles de filles et celles de garçons, si ce n'est que les jeunes filles ont une proportion un peu plus forte de déviations de la colonne vertébrale et les garçons un peu plus d'intellect au dessous de la moyenne.

### EXAMEN DES DENTS.

L'examen qui a donné les plus mauvais résultats est celui des dents, puisque sur 2654 élèves visités, 554 seulement ont des dents permanentes en bon état, tandis que 841 auraient besoin de soins urgents. C'est la carie dentaire qui cause les plus grands ravages, chaque enfant ayant en moyenne 3 ou 4 dents cariées, que des soins appropriés pourraient conserver.

D'après notre statistique les 4/5 des enfants auraient besoin de soins dentaires, ce qui représente le chiffre phénoménal de 8000 clients au minimum dans la seule agglomération urbaine, pour les polycliniques dentaires. Il semble donc qu'il se passera du temps avant que des soins dentaires aient pu être donnée à tous les enfants et que seule une hygiène rationnelle de la bouche pourra améliorer cet état de choses à l'avenir.

### EXAMEN DES YEUX.

Les enfants dont la vue est insuffisante sont en général reconnus par les maîtres et signalés aux parents avant le passage du médecin-inspecteur. Mais souvent ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas faire l'acquisition d'un verre approprié qui pourrait améliorer la vue de l'enfant et rendre ses études beaucoup plus aisées.

Sur 4716 enfants examinés 617 soit 13% sont signalés comme devant consulter un oculiste presque toujours pour un défaut de réfraction ou d'accommodation pas ou mal corrigé. A la suite de la visite, nous savons que plusieurs parents ont suivi notre conseil et ont conduit leurs enfants à une consultation ophthalmologique; d'autre part, nous avons été heureux de voir le Département de l'Instruction Publique, faciliter aux élèves indigents l'achat de lunettes appropriées.

### OREILLES, NEZ, GORGE.

L'examen de l'audition et de la gorge est un des plus ardu à pratiquer parcequ'il demande une participation active de l'élève examiné souvent difficile à obtenir dans les classes inférieures. C'est ce qui explique le nombre beaucoup moins considérable des classes

inspectées. Cependant le petit nombre des examens a permis de révéler le grand nombre d'enfants atteints de végétations adénoïdes dans les petites classes. Ces élèves pourront être adressés dorénavant aux spécialistes pour être opérés.

### EXAMEN GÉNÉRAL.

L'examen général donne forcément des résultats relatifs par le fait que nous ne pouvons pas déshabiller les enfants et il acquerra surtout de l'importance en comparant les notes données d'une année à l'autre pour un même individu. C'est peut-être aussi l'examen dans lequel le coefficient personnel de l'examinateur joue le plus grand rôle et celui qui demande la plus grande coopération du personnel enseignant et du personnel médical.

Les résultats acquis, nous ont prouvé que la santé des élèves est satisfaisante, le nombre des élèves renvoyés de l'école lors de la visite est très minime et la grande cause de renvoi réside dans les affections parasitaires du cuir chevelu, principalement la pédiculose, qui sévit encore trop abondamment dans certaines classes de petites filles. Nous avons pu en procédant à cet examen général noter dans chaque classe, un ou deux élèves qui doivent être plus particulièrement suivis au point de vue médical et qui sont revus par le médecin-inspecteur à chaque inspection trimestrielle; nous pouvons aussi espérer avec cet examen arriver à une meilleure sélection des élèves des classes spéciales.

### AVIS AUX PARENTS.

Chaque fois que le médecin nous signale un enfant ayant besoin de soins, nous envoyons aux parents la carte spéciale (voir page 68).

Le nombre de celles-ci est pour l'année 1908—1909 de 2331.

C'est par les prochains examens que nous pourrons nous rendre compte de la suite donnée à nos avis.

En résumé, comme nous le disions en commençant, les résultats obtenus pour l'année scolaire 1908—1909, sont encourageants et démontrent que quelle que soit la grandeur de la tâche entreprise, il est permis d'espérer un résultat appréciable pour la santé de nos écoliers.

